



Assister à l'accouchement de ma femme.

Par **Hakimbejaia**, le **03/11/2018** à **21:20**

Madame, Monsieur

Bonjour,

Je suis d'origine algérien, je vis en Algérie et je suis marié en août 2017 avec une algérienne née en Algérie aussi.

mon épouse réside en France et elle possède une carte de séjour salarié, situation socio-économique stable (domicile avec bail de location, travail avec un CDI...).

On a fait l'acte de mariage en France a montmorency département Val-d'Oise (95).

Puis, ma femme a déposé le dossier de regroupement familial en octobre 2017 à l'OFII du département de Val-d'Oise (95) et comme elle a changé de domicile et même de département, elle était en 95 vers Val-de-Marne (94), alors elle a refait la procédure du regroupement familial a l'OFII du département de Val-de-Marne (94) en janvier 2018, malheureusement pas de réponse jusqu'à présent.

Actuellement ma femme est enceinte de 7 mois, l'accouchement est prévu en janvier.

J'aimerais savoir à propos des visas, est ce que je peux en avoir un visa de court séjour?
Pour assister à la naissance de mon enfant et de soutenir ma femme durant l'accouchement !
On fournissant tous les documents nécessaires (attestation de grosses, bail de location, acte de mariage, attestation d'accueil).

Ou bien y a-t-il une procédure pour mon cas ?!

Salutations respectueuses.